

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : Demande de Subvention auprès du Conseil Régional d'Île-de-France pour la réhabilitation de la toiture et le changement total du chauffage du gymnase Pierre Salvi.

Le Maire de la Commune de Saint-Witz,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération 2020/36 en date du 04/06/2020 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, d'effectuer sans condition l'attribution de subvention,

Vu l'importance des travaux à réaliser dans le gymnase municipal :

La rénovation du chauffage : 66 372€ HT soit 79 646.40€

La réfection de la toiture : 97 875€ HT soit 117 450€ TTC

Considérant la volonté du Département de soutenir les communes dans la réalisation de leurs projets futurs.

Considérant le besoin pour les travaux à entreprendre au gymnase Pierre Salvi.

DECIDE,

Article 1 - De faire la demande de subvention auprès de la Région d'Île-de-France dûment représentée par la Présidente du Conseil Régional, Mme Valérie Péresse, pour réaliser des travaux de réhabilitation de la toiture du gymnase Pierre Salvi et le changement total du chauffage dont le montant total des travaux s'élève à 164 247€ HT (197 096.40€ TTC). La demande de subvention s'élève à 50% de la totalité soit 82 123.50€ HT (98 548.20€ TTC).

Article 2 - Que la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 -Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de légalité.

Article 4 : Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France
- Monsieur le comptable du SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 13 février 2023



Le Maire,
Frédéric MOIZARD

Frédéric Moizard